

ADMINISTRATION

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 16 avril 2015 portant nomination des membres de jury de soutenance de mémoire de fin de formation des médecins inspecteurs de santé publique, promotion 2014-2015

NOR : AFSR1530308A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le décret n° 91-1025 du 7 octobre 1991 relatif au statut particulier des médecins inspecteurs de santé publique ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif à la formation des médecins inspecteurs de santé publique, et notamment son article 4 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 1997 relatif au diplôme de santé publique, et notamment son article 5,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de jury de soutenance de mémoire de fin d'année de formation des médecins inspecteurs de santé publique, promotion 2014-2015 :

M. Gilles DUHAMEL, inspecteur général des affaires sociales, président ;

Mme Marie-José COMMUNAL, médecin inspecteur de santé publique à l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes ;

Mme Marie-Yvonne EVEN, directrice adjointe du département de l'offre médico-sociale à l'agence régionale de santé de Bretagne ;

M. Serge FANELLO, professeur universitaire-praticien hospitalier, centre hospitalier universitaire d'Angers ;

M. Laurent GERBAUD, professeur universitaire-praticien hospitalier, centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand ;

Mme Anne FRANCOIS-GEORGES, médecin inspecteur de santé publique à la délégation territoriale des Yvelines ;

Mme Sylvie MAURICE, maître de conférences des universités, praticien hospitalier, université de Bordeaux et centre hospitalier universitaire de Bordeaux ;

M. Mathias WAELLI, maître de conférences, École des hautes études en santé publique.

Article 2

Le secrétariat du jury est assuré par l'École des hautes études en santé publique.

Article 3

Le directeur des ressources humaines et le directeur de l'École des hautes études en santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 avril 2015.

Pour la ministre et par délégation :
La cheffe du bureau de la formation,
A. MYDLARZ